

# L'ACTU BELMONTOISE

## Dans ce numéro

- Attention travaux .....p.1
- Horaires d'ouvertures .....p.1
- Attention travaux (Suite).....p.2
- Site internet.....p.2
- Accueil périscolaire .....p.2
- Règles d'urbanisme .....p.3
- Le musée de la passion.....p.3
- Carte avantages jeunes.....p.3
- Manifestations.....p.4
- Appel aux bénévoles.....p.4
- Etat civil .....p.4

## ATTENTION TRAVAUX !!!



Inutile de vous expliquer que de nombreux travaux ont été engagés ces derniers mois sur notre commune et plus précisément au cœur de notre village.

En effet, tous ces projets initiés sur le papier par la précédente équipe municipale commencent à devenir plus concrets sur le terrain.

Vous trouverez donc dans les quelques lignes qui suivent un état de situation de chaque projet mais nous comptons bien évidemment sur vous tous, pour rendre cette période de désagrément la moins pénible possible.

Le bon sens et les concessions seront forcément des valeurs à mettre en avant dans les mois à venir afin que chacun y trouve son compte et que la joie de vivre à Montlebon reste intacte.

Les travaux de l'aile Est du Cloître étant ceux qui toucheront le plus grand nombre d'entre nous, la municipalité a commencé à réorganiser l'utilisation des salles de réunion en attendant le planning définitif des travaux pour prendre des décisions concernant les autres activités.

Durant ces travaux, les salles communales de cette aile (salle d'honneur, salle des sociétés et salle des élus, ainsi que toutes les salles du 1<sup>er</sup> étage) ne seront plus accessibles.



Chaufferie centralisée

Afin de permettre à chaque association et chaque activité de pouvoir perdurer pendant toute la durée des travaux, soit environ 18 mois à compter de ce jour, il est proposé les modifications suivantes :

Salle des mariages : A compter de ce jour les mariages seront célébrés dans le couloir de l'aile Nord du Cloître.

L'ancienne cuisine et salle à manger de la cure dans l'aile Sud du Cloître, baptisées respectivement « Salle du Potager » et « Salle Abbé Laurent » serviront désormais aux réunions des sociétés.

La 3<sup>ème</sup> salle sera baptisée « salle des Minimes».

La salle d'honneur sera remplacée pour une durée de 2 mois par la salle des élus (jusque fin octobre 2014).

## Horaires d'ouverture

### Mairie Montlebon



MAIRIE  
1, place Minimes  
25500 Montlebon  
Tél: 03 81 67 01 85  
Fax: 03 81 67 54 55  
contact@montlebon.fr

**Mardi au vendredi**  
09h00 à 12h00  
14h00 à 17h45

**Samedi**  
09h00 à 12h00

## ATTENTION TRAVAUX (SUITE)

---

### ◆ Chaufferie centralisée

Les travaux avancent suivant le planning prévisionnel, la pose des conduits de chaleur et des chaudières est en cours de finalisation, la chaufferie sera opérationnelle en octobre.

Le cloître, la mairie, l'église ainsi que les vestiaires du foot seront les premiers bâtiments reliés.

La salle des fêtes et l'école seront mises en réseau pendant les vacances de toussaint pour ne pas laisser ces locaux sans chauffage pendant la présence des enfants.

A partir de novembre ces désagréments seront oubliés, merci à tous de votre compréhension.

### ◆ Travaux Aile Est du Cloître

Les travaux de déplombage et de désamiantage sont en cours actuellement.

Dès qu'ils seront terminés les autres corps de métier interviendront en principe fin septembre-début octobre 2014.

### ◆ Maison de l'enfance

Ces travaux avancent, l'extension de l'école sera livrée sauf problèmes pour les vacances de la Toussaint.

La partie périscolaire sera couverte pour la fin septembre ou au plus tard première semaine d'octobre, à la suite de quoi les entreprises du second œuvre pourront intervenir.

L'objectif étant de livrer cet ouvrage au printemps prochain.



### ◆ Terrain synthétique

Après attribution des marchés de travaux par délibération du 02.06.2014, la 1ère réunion de chantier a eu lieu le 18.07.2014 avec les entreprises retenues.

Ce projet étant réalisé en binôme avec la commune de Morteau, Elodie Journot, Directrice des services techniques de la ville de Morteau, a pris en charge le suivi de ce chantier.

Les travaux ont donc débutés début septembre et devraient durer une dizaine de semaines.

## SITE INTERNET

---

Comme vous avez pu le remarquer en première page de cette lettre d'information, le logo de la commune a été quelque peu remodelé.

En effet la création future d'un site internet pour la commune de Montlebon

nous a contraint a retravailler le logo de manière à l'adapter au web. Nous vous laisserons découvrir la version définitive de celui-ci sur le site internet lors de sa mise en ligne qui devrait s'effectuer d'ici la fin de l'année à l'adresse suivante: [www.montlebon.fr](http://www.montlebon.fr)



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

---

Depuis la rentrée 2014, tous les élèves des écoles publiques bénéficient d'une nouvelle organisation du temps scolaire, organisée autour de 5 matinées, ce qui apporte de nombreux changements dans la vie quotidienne des familles et des enfants, mais également au niveau de l'organisation de l'accueil périscolaire.

Tant que les travaux de la maison de l'enfance et de l'Aile Est du cloître ne seront pas terminés, nous ne seront pas en mesure de proposer des activités sportives ou culturelles aux enfants qui ne pourront regagner leur foyer.

Cependant, la municipalité propose aux enfants de maternelles et CP des activités périscolaires à la salle de fêtes alors que les CE1 à CM2 se verront proposer de l'accompagnement aux devoirs, de la lecture, de l'informatique, ainsi que des intervenants extérieurs, susceptibles de leur faire découvrir leur passion.

Nous lançons donc un appel à toutes les personnes de la commune qui souhaiteraient faire découvrir leur talent ou passer un moment d'échange avec les enfants.

Nous remercions d'avance les enseignants du groupe scolaire pour leur implication dans l'accompagnement qu'ils apporteront aux enfants.



## ABRIS ET CABANES DE JARDIN : DES RÈGLES À RESPECTER

Avant d'envisager l'achat ou l'implantation d'un abri de jardin, il est impératif de vérifier si la construction est soumise à une autorisation d'urbanisme et de vérifier les règles d'implantation par rapport aux limites de parcelle.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dès lors que l'abri de jardin fait plus de 5m<sup>2</sup>, et un permis de construire est nécessaire pour une superficie supérieure à 20m<sup>2</sup>. Les abris de moins de 5 m<sup>2</sup> sont exemptés de déclaration.

Dans tous les cas, même lorsqu'aucune démarche administrative n'est nécessaire, l'implantation de l'abri doit respecter des distances imposées par le plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Montlebon, à savoir : recul minimum de 4 mètres par rapport aux voies publiques et 2 mètres par rapport aux limites séparatives, ou en limite s'il est adossé ou jumelé à une construction voisine.

Ces reculs sont augmentés dans certains hameaux classés en zone NB.

Dans le périmètre de 500 m autour de l'église de Sur-la-Seigne, inscrite aux Monuments Historiques, toute construction est soumise aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France concernant l'aspect et les matériaux utilisés.

En zone agricole NC et naturelle ND, les abris et cabanes de jardin sont interdits.

Enfin, il est important de savoir que les abris de jardin de plus de 5m<sup>2</sup> sont taxables : la taxe d'aménagement est calculée sur la base de la surface close et couverte sous une hauteur supérieure à 1,80m.

Pour éviter toute surprise et tout désagrément, pour votre abri ou cabane de jardin, ou de façon plus générale, pour toute construction (annexe, garage, piscine, mur de clôture, etc...) ou modification d'une construction existante, il est impératif de se rapprocher de la Mairie avant le commencement des travaux envisagés.



## LE MUSÉE DE LA PASSION

Peut-être n'avez-vous jamais rencontré un vrai passionné ?

Un passionné qui, comme Joseph, lorsqu'il vous ouvre la porte de son musée, vous plonge directement dans le passé.

Celui qui, juste après vous avoir salué, ira enclencher l'automate d'un joueur d'orgue de barbarie qui donnera le ton de la visite.

S'en suivra ensuite une agréable découverte de scènes relatant le travail et la vie quotidienne d'autrefois et une incroyable collection d'objets d'époque avoisinant les 3000 pièces. Et pour les connaisseurs, vous traverserez le sous-sol, en passant devant les 45 tracteurs de la collection de Joseph, tous en état de marche.

Le musée a ouvert ses portes le 20 juillet dernier.

Vous pouvez vous renseigner sur les horaires d'ouverture sur le site internet : [musee-vie-dantan.fr](http://musee-vie-dantan.fr) ou par courriel : [josephsimonin@hotmail.fr](mailto:josephsimonin@hotmail.fr).

Vous pouvez également le contacter au 06.80.27.22.72 pour plus de renseignements.

Tarifs : 10€ adultes, 5€ enfants de 8 à 16 ans, gratuit pour les moins de 8 ans.

## CARTE AVANTAGES JEUNES

La nouvelle carte avantages jeunes est disponible depuis le lundi 1 septembre 2014

Il est possible de l'acquérir au CRIJ à Besançon et dans le Réseau Information Jeunesse de Franche-Comté ainsi que dans de nombreux points de diffusion : offices de tourisme, crédit mutuel, comités d'entreprise, mairies, dépositaires de presse... .

La commune de Montlebon ayant décidé de reconduire cette opération, vous propose la carte Avantages Jeunes à la vente en Mairie pour seulement 4 euros. Pensez à vous munir d'une photo.



## MANIFESTATIONS

### En Septembre

Dimanche	07	Fête de Derrière le Mont
Samedi	13	Concours de pétanque de l'amitié
Vendredi	19	Festivache
Dimanche	21	Descente d'alpage
Dimanche	28	Fête des Fontenottes

### En Octobre

Samedi	04	Banquet des classes
Dimanche	19	Bourse des collectionneurs

### Fête Paroissiale Derrière le Mont Dimanche 7 septembre



#### MESSE à 10 H

Apéritif concert avec l'Echo de la Montagne

Vente de gâteaux

Jeux pour Petits et Grands

#### Brocante

#### Repas midi et soir

Organisation : FOYER de Derrière le Mont

Imprimé par nos soins

### En Novembre

Dimanche	23	Loto du judo
Vendredi	28	Tarot du foot

### En décembre

Dimanche	21	Concert de l'Echo de la montagne
----------	----	----------------------------------

### **APPEL AUX BENEVOLES**

A l'occasion de la descente d'alpage, l'APPAT recherche encore de nombreux bénévoles pour l'organisation de cette importante manifestation pour notre village.

Merci de vous faire connaître au plus vite auprès de Cyril Arnoux au 06.72.16.98.42

Merci de votre soutien.

**DESCENTE D'ALPAGE**  
MONTLEBON  
dimanche 21 septembre 2014

10h > Messe  
11h > Apéritif OFFERT  
12h > Repas animé par Antoine Fluck  
14h > Défilé / Tarif : 3€  
Après-midi > Animation sur place  
19h > Souper dansant animé par Music and Show

**FESTI'VACHE**  
vendredi 19 septembre 2014

M. SERAC MORTEAU  
TOUT FAIRE MATERIAUX  
Mr Bricolage  
SALVI PIERRE PEINTURE SAS  
ISOLATION - RAVALEMENT

contacts : Cyril Arnoux : 06 72 16 98 42 / Aline Sauvage : 07 70 25 30 83

## ETAT CIVIL

### ACTES DE NAISSANCE

- \* Emily Anais Colette TAILLARD née le 01/05/2014
- \* Anais Véronique Marie BOBILLIER CHAUMON née le 29/05/2014
- \* Aylin CAKIR née le 06/06/2014
- \* Diego Rémy BENOIS né le 10/06/2014
- \* Nathan Kévin Emmanuelle SCHALLER né le 17/06/2014
- \* Théo Charles Paul LALLEMAND né le 13/07/2014
- \* Soan DANTIER né le 10/07/2014



### ACTES DE DECES

- \* Madame Colette Victorine Alice BIZE épouse COURGEY décédée le 24/05/2014
- \* Madame Solange Renée TSCHIRKY épouse CAIREY REMONNAY décédée le 10/07/2014
- \* Mademoiselle Laure Abigael RUPRECHT décédée le 09/08/2014

